

Toulouse, le 2 avril 2024

Affaire suivie par
Salomé Kovacs
Téléphone :
05 61 14 59 25
Courriel :
Sante.mmp.annee-recherche@univ-tlse3.fr

Le Doyen – Directeur du Département
de Médecine, Maïeutique, Paramédical

à

Mesdames et Messieurs les Internes

Objet : Année de recherche

Conformément à l'arrêté du 4 octobre 2006 modifié (par arrêtés du 8 juillet 2010 et du 21 janvier 2016) qui définit les modalités d'attribution des années-recherche durant le 3^{ème} cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie, vous êtes susceptible de pouvoir bénéficier d'une année de recherche au titre de l'année universitaire 2024/2025.

Il s'agit d'une année rémunérée au cours de laquelle vous effectuez des travaux de recherche au sein d'un laboratoire de recherche agréé reconnu par le contrat quinquennal université-ministère ou dans un laboratoire étranger équivalent en vue de la préparation d'un master ou d'une thèse de doctorat.

L'année de recherche s'effectue pour une période continue comprise entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre commençant au plus tôt au début de la deuxième année et s'achevant au plus tard un an après la validation du DES postulé.

Dans l'attente de la parution de l'arrêté fixant les contingents de postes par subdivision, nous anticipons la procédure de dépôt des dossiers. Si vous êtes intéressé(e) par une demande d'année de recherche, nous vous demandons de transmettre votre dossier complet pour le **lundi 27 mai dernier délai**.

- Pour les internes de spécialité de Médecine et de Biologie Médicale, le dossier est à transmettre par courriel : sante.mmp.annee-recherche@univ-tlse3.fr

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- un document précisant vos coordonnées (nom, prénom, date de naissance, téléphone, adresse postale, adresse électronique, année de réussite aux épreuves classantes nationales ou au concours de l'internat),
- une lettre motivant votre demande et précisant **votre projet professionnel détaillé** (carrière envisagée, intérêt pour la recherche...),
- votre curriculum vitae (formation, master, travaux de recherche...),
- le projet de recherche indiquant :
 - le sujet de recherche,
 - son intérêt général et scientifique,
 - son ou ses objectifs,
 - sa situation dans le contexte scientifique et médical au niveau national et international,
 - les méthodologies utilisées,
 - les retombées attendues,
 - une bibliographie,
- les coordonnées du laboratoire de recherche labellisé par le contrat quinquennal université-ministère chargé de l'enseignement supérieur s'il s'agit d'un laboratoire français, ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger,
- les coordonnées du directeur de recherche et son curriculum vitae.

Pour rappel, l'attribution de l'année de recherche se fait sur la base de la qualité du projet de recherche.

En vous remerciant de vous conformer à ces instructions, le service de scolarité 3^{ème} cycle est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Professeur Thomas GEERAERTS
Doyen – Directeur du Département de
Médecine, Maïeutique, Paramédical

